

Guide Pratique RDUE

Règlement Déforestation de l'UE pour l'Atelier de Lutherie

Instruments finis : Hors champ

Bois brut/composants : Concernés

Votre Rôle Habituel



Utilisateur Aval

Vous achetez du bois déjà mis sur le marché européen.
 Vos obligations sont simplifiées.

Exception : Importation



Opérateur RDUE

Si vous importez directement du bois (hors UE), vous devenez responsable de la diligence complète.

Scénario : Achat en UE ou Bois Français

Risque Faible

1. VÉRIFIER

Assurez-vous que le fournisseur a bien établi une **DDS** (Déclaration de Diligence Raisonnée).

2. OBTENIR

Demandez impérativement le **Numéro de DDS** lié à votre lot de bois.

3. ARCHIVER

Conservez factures et références DDS pendant 5 ans minimum.

Scénario : Importation Directe

Diligence Complète



Collecte

Essence, Pays, Géolocalisation (parcelles)



Évaluation

Risque déforestation et légalité pays



Atténuation

Audits, preuves supplémentaires



Déclaration

Dépôt de DDS sur le portail UE

Checklist Opérationnelle

- ✓ Identifier l'origine
- ✓ Demander/vérifier DDS
- ✓ Contrôler la cohérence

- ✗ Achat sans traçabilité
- ✗ Uniquement FSC/PEFC

Le label seul ne suffit pas légalement au RDUE.

Accessoires ?

Même si l'instrument est fini (hors-champ), ces articles restent soumis :

Tabourets	9401
Présentoirs	9403
Emballages	48

SYNTHÈSE EN 4 POINTS



- > **Achat UE** : Gardez le numéro DDS.
- > **Instruments** : Non concernés (sauf si export bois seul).
- > **Importation** : Vous gérez tout le dossier.
- > **Traçabilité** : La base de votre conformité.